

DÉPARTEMENT

BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT

STRASBOURG CAMPAGNE

COMMUNE :

REICHSTETT

Communes de 1 000
habitants et plus

Élection des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

27

Nombre de conseillers en exercice

27

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le dix juillet mois de juillet, à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de REICHSTETT

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

	NOM Prénom	Présence - procuration
M.	SCHULER Georges	Présent
MME	MEYER Michèle	Présente
M.	ECKART Patrick	Présent
MME	DUTT Dominique	Présente
M.	GUILLERME Nicolas	Absent , procuration à M. SCHULER
MME	MARRET Stéphanie	Présente
M.	BETETA Marcel	Présent
MME	CROSNIER Laurence	Présente
M.	HRANITZKY Régis	Présent
MME	VINCENT Elisabeth	Présente
M.	ANZENBERGER Norbert	Absent, procuration à M. MONDON
MME	BOUKRIA Najet	Absente, procuration à Mme MARRET
M.	FRIEDMANN Maxime	Présent
MME	STIEBER Marie-Paule	Présente

M.	WINTZ Stéphane	Absent, procuration à M. SEILER
MME	JOACHIM Maryvonne	Présente
M.	STÖRK Rüdiger	Présent
MME	HAESSIG Isabelle	Présente
M.	OTT Stephan	Présent
MME	STEINMETZ Caroline	Présente
M.	MONDON Max	Présent
MME	BIANZI Ashley	Présente
M.	SEILER Philippe	Présent
MME	BRANDT Morgane	Présente
M.	ANTOINE Olivier	absent
MME	REICHERT Christine	Présente
M.	WOLF Emmanuel	Présent

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, selon laquelle la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Vu la délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire

Vu l'article L.2122-7-2 selon lequel « les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel » et « la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Vu les communications des protestations électorales transmises par le Préfet au tribunal administratif à propos du non-respect de la parité et de l'alternance des candidats sur la liste des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire

Considérant qu'il est souhaitable de procéder à de nouvelles élections des adjoints au Maire de Reichstett afin de respecter les règles de parité et d'alternat sur la liste de candidats.

Vu les lettres de démissions des adjoints au Maire M. Patrick ECKART, Mme MEYER Michèle, Nicolas GUILLERME et Dominique DUTT

Vu l'acceptation par le Préfet de ces démissions, en date du 9 juillet 2020

1. Election des adjoints au Maire

Sous la présidence du Maire Georges SCHULER, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal a désigné une secrétaire Mme Stéphanie MARRET
et deux assesseurs :

M. Maxime FRIEDMANN et Mme BIANZI Ashley

2 . Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

3. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 3.1 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	25
f. Majorité absolue ⁴	14

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick ECKART	25	Vingt cinq....

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Patrick ECKART

1^{er} adjoint au Maire : M. Patrick ECKART

2^{ème} adjointe au Maire Mme Michèle MEYER

3^{ème} adjoint au Maire M. Nicolas GUILLERME

4^{ème} adjoint au Maire Mme Dominique DUTT

. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations ¹

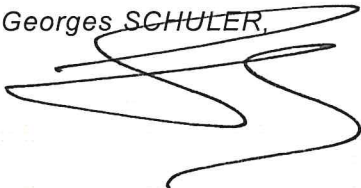
NEANT

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix juillet 2020, à 20 heures 15 minutes, en double exemplaire ² a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire

Georges SCHULER,



Le conseiller municipal le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DES ADJOINTS**FEUILLE DE PROCLAMATION**
annexée au procès-verbal de l'élection**NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	SCHULER Georges	22/04/1956	15/03/2020	690
Premier adjoint	M.	ECKART Patrick	05/05/1956	15/03/2020	690
Deuxième adjoint	MME	MEYER Michèle	09/04/1957	15/03/2020	690
Troisième adjoint	M.	GUILLERME Nicolas	26/02/1981	15/03/2020	690
Quatrième adjoint	MME	DUTT Dominique	31/10/1960	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	JOACHIM Maryvonne	05/04/1945	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	MONDON Max	29/06/1946	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	ANZENBERGER Norbert	15/04/1947	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	BETETA Marcel	07/09/1949	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	VINCENT Elisabeth	20/04/1952	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	STÖERK Rüdiger	26/08/1955	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	REICHERT Christine	16/03/1959	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	STIEBER Marie-Paule	17/01/1960	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	BOUKRIA Najet	19/10/1965	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	MARRET Stéphanie	31/07/1966	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	HAESSIG Isabelle	08/08/1966	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	OTT Stephan	06/04/1968	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	CROSNIER Laurence	13/10/1968	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	ANTOINE Olivier	25/05/1971	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	SEILER Philippe	09/07/1972	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	HRANITZKY Régis	26/04/1973	15/03/2020	690
Conseiller municipal	MME	WINTZ Stéphane	09/03/1975	15/03/2020	690
Conseillère municipale	M.	BRANDT Morgane	07/06/1979	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	STEINMETZ Caroline	19/03/1980	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	WOLF Emmanuel	07/08/1980	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	BIANZI Ashley	24/10/1992	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	FRIEDMANN Maxime	08/10/1993	15/03/2020	690

Fait à Reichstett,
le dix juillet deux mille vingtLe conseiller municipal
le plus âgé,

Les assesseurs

Le secrétaire,

Le maire
Georges SCHULER

DÉPARTEMENT

BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT

STRASBOURG CAMPAGNE

Effectif légal du conseil municipal

VINGT SEPT

COMMUNE :

REICHSTETT

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	SCHULER Georges	22/04/1956	15/03/2020	690
Premier adjoint	M.	ECKART Patrick	05/05/1956	15/03/2020	690
Deuxième adjoint	MME	MEYER Michèle	09/04/1957	15/03/2020	690
Troisième adjoint	M.	GUILLERME Nicolas	26/02/1981	15/03/2020	690
Quatrième adjoint	MME	DUTT Dominique	31/10/1960	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	JOACHIM Maryvonne	05/04/1945	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	MONDON Max	29/06/1946	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	ANZENBERGER Norbert	15/04/1947	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	BETETA Marcel	07/09/1949	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	VINCENT Elisabeth	20/04/1952	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	STÖERK Rüdiger	26/08/1955	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	REICHERT Christine	16/03/1959	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	STIEBER Marie-Paule	17/01/1960	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	BOUKRIA Najet	19/10/1965	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	MARRET Stéphanie	31/07/1966	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	HAESSIG Isabelle	08/08/1966	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	OTT Stephan	06/04/1968	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	CROSNIER Laurence	13/10/1968	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	ANTOINE Olivier	25/05/1971	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	SEILER Philippe	09/07/1972	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	HRANITZKY Régis	26/04/1973	15/03/2020	690
Conseiller municipal	MME	WINTZ Stéphane	09/03/1975	15/03/2020	690
Conseillère municipale	M.	BRANDT Morgane	07/06/1979	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	STEINMETZ Caroline	19/03/1980	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	WOLF Emmanuel	07/08/1980	15/03/2020	690
Conseillère municipale	MME	BIANZI Ashley	24/10/1992	15/03/2020	690
Conseiller municipal	M.	FRIEDMANN Maxime	08/10/1993	15/03/2020	690

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
A Reichstett le 10 juillet 2020

Le Maire
Georges SCHULER

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.